

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

**Etaient excusés** : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Excusés ayant donné pouvoir** :

**Etaient absents** : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

**Date de la convocation** : JEUDI 6 JUIN 2024

**Secrétaire de séance** : MME OUSMANE

### **D2024-17 – Ressources Humaines – Action sociale - Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Conformément à l'article 25 de la loi du 03 janvier 2001, l'État, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

A ce titre, DECOSET est adhérent, depuis le 1er janvier 2012, pour les agents titulaires et les agents non titulaires dont le contrat excède 6 mois, au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif ayant pour vocation de dispenser des prestations d'action sociale aux agents des collectivités territoriales.

Chaque collectivité ou organisme adhérent au CNAS doit désigner en son sein un élu chargé de le représenter et de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'autorité territoriale ou décisionnaire grâce aux différents éléments d'information que lui fournit annuellement le CNAS. Les délégués locaux auprès du CNAS sont élus pour la durée du mandat.

Par délibération, le Comité syndical avait désigné, en date du 14 octobre 2020, Madame Sylviane COUTTENIER pour représenter DECOSET auprès du CNAS.

Madame Sylvaine COUTTENIER ayant démissionné de ses fonctions électorales, il convient de désigner un nouveau représentant pour la fin du mandat.

**Le Quorum constaté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,

**Vu** l'article 25 de la loi n°2001-2 du 03 janvier 2001,

**Vu** la délibération en date du 14 octobre 2020, désignant Madame Sylvaine COUTTENIER comme représentante, élue du Syndicat Mixte DECOSET, auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que les délégués locaux auprès du CNAS sont élus pour la durée du mandat et sont renouvelés tous les 6 ans,
- que Madame Sylvaine COUTTENIER a démissionné de ses fonctions d'élue,
- que Monsieur Stéphane CHARPENTIER s'est porté candidat pour représenter DECOSET au sein de cet organisme,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

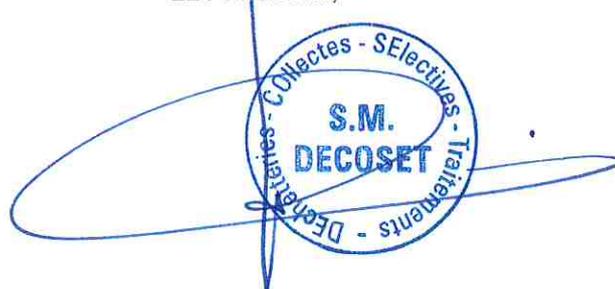
- **DESIGNE** Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, pour le représenter auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
MME OUSMANE



POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240613-D2024-17-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
<b>Total de voix</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>38</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240613-D2024-17-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240613-D2024-17-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024